

EB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

05/11/2019

N° E19000099 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 24/10/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Calvados demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques situés sur le territoire de la commune de Bernières-sur-Mer* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L. 621-30 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre FERAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Calvados et à Monsieur Pierre FERAL.

Fait à Caen, le 05/11/2019.

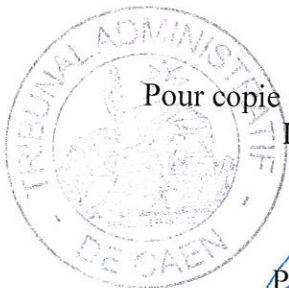
Le Président,

Signé Robert LE GOFF

Pour copie certifiée conforme à l'original,

La greffière en chef,

P. Legentil-Karamian



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caen, le 05/11/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086

14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h/13h30-16h30

E19000099 / 14

Monsieur le Préfet
DRAC de Normandie
UDAP du Calvados
13 bis rue Saint Ouen
14052 CAEN CEDEX 4

Dossier n° : E19000099 / 14
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Création d'un PDA des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques situés sur la commune de Bernières-sur-Mer.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Pierre FERAL, proviseur à la retraite, demeurant 1 rue de Fresnay, 14480 Saint Gabriel Brecy (tel : 02.31.80.14.43 ; portable : 06.72.27.12.14) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

La Greffière en Chef,


Patricia LEGENTIL-KARAMIAN